**SIAO DE L’ISERE**

**Etablissement de la Fondation Georges Boissel**

1 coordinateur.trice SIAO Urgence (115)

**CDD - Temps plein. Dès que possible – jusqu’au 06/09/25**

**(prolongation possible)**

**Mission principale de l'Établissement**

Le Service Intégré d’Accueil et d’Orientation (SIAO) Isère est un dispositif d’état crée en 2010. Il rassemble le service urgence (115) et le service Insertion. Le SIAO est considéré par les services de l’état, comme la clé de voute du service public de la rue au logement au niveau local. Le SIAO coordonne la veille sociale au niveau départemental, dans le but de soutenir la mise en cohérence des différents acteurs associatifs.

Le SIAO exerce notamment, comme missions principales :

* Le recensement des places d’hébergement et de logement adapté ;
* La gestion et l’orientation des demandes d’hébergement (urgence et insertion) ;
* La gestion et l’orientation des demandes de logements adaptés ;
* L’attribution et le renouvellement des mesures d’accompagnement vers et dans le logement
* Le suivi des parcours des ménages sollicitant les services du SIAO, de la rue jusqu’à l’entrée en logement
* La coordination de la veille sociale

**Missions et activités de la fonction :**

Le.la coordinateur.trice SIAO urgence a pour mission de conduire et de coordonner les missions du service urgence du SIAO concernant la tenue de la ligne d’urgence sociale 115 et le traitement et les orientations des personnes dans les dispositifs d’hébergement d’urgence sur l’intégralité du département de l’Isère.

* **Régulation de l’offre et de la demande**
* Concourir au recensement des places d’hébergement d’urgence et de répit sur le territoire de l’Isère
* Coordonner l’enregistrement et le traitement des demandes d’hébergement d’urgence, en lien avec l’équipe écoutant 115
* Animer et / ou participer aux commissions permettant le traitement et la régulation des demandes d’hébergement d’urgence, en lien avec l’équipe écoutant 115
* Mettre en œuvre des orientations vers les places d’hébergement d’urgence et de répit mise à disposition sur le territoire, en lien avec l’équipe écoutant 115
* Apporter un soutien technique à l’équipe écoutant 115 pour favoriser la montée en compétence et s’assurer que les évaluations sociales « flashs » des situations soient les plus complètes possibles
* Assurer la coordination des hébergeurs partenaires du SIAO
* Garantir la gestion des situations prioritaires au regard des critères définis : vulnérabilités, alertes 115 et alertes partenaires veille sociale et autres services
* **Animation du réseau hébergement**
* Être en lien avec toutes les structures d’hébergement d’urgence et bénévoles (conventionnées avec l’Etat et le SIAO) présentes sur le territoire de l’Isère
* Assurer le lien avec les acteurs de l’hébergement pour recueillir les disponibilités et faire valoir les propositions d’orientation
* Participer à la mise en œuvre des dispositifs saisonniers et suivre les orientations prioritaires
* Animer des réunions autours de situations spécifiques en invitant l’ensemble des partenaires sociaux, médicaux-sociaux, ou tout autre service pouvant apporter une expertise sur les situations
* **Participe aux Outils de l’observation.**
* Participer à la promotion et à l’utilisation du système d’information SI-SIAO. Il – elle est amené à prendre le relais sur des rendus simple de statistiques en l’absence de la statisticienne.
* Réaliser une veille juridique sur le secteur et particulièrement sur les évolutions du droit des usagers dans les structures d’accueil et du droit au logement.
* **Participation à la vie de l’établissement et de la Fondation**
* Participer aux réunions internes à l’établissement et à la Fondation (RP, Réunion d’équipe, point entre collègues, APP, synthèse groupale…)
* Participer aux différents groupes de travail (COPIL, DUERP, projet de service…)
* Participer à l’élaboration du rapport d’activité de l’établissement
* Se former pour se perfectionner à titre individuel et apporter de nouvelles compétences à l’équipe
* Suivre et rendre compte de son activité (logiciel métier, fiches statistiques…)
* **Missions annexes**
* Le coordinateur peut être appelé à participer à des missions spécifiques confiées au SIAO sur toutes les dimensions de l’intervention du SIAO : régulation, coordination, soutien à l’accompagnement et observation.
* Le coordinateur peut être amené ponctuellement à représenter l’établissement à des instances partenariales.

Il.elle sera sous l’autorité du chef de service et en lien fonctionnel avec les écoutants 115, les autres coordinateurs du SIAO (veille sociale, hébergement, logement), les référents de parcours, les secrétaires du SIAO et les autres services de l’établissement.

**Territoire d’intervention :** le poste est basé sur Grenoble, déplacement sur l’ensemble du Département.

|  |  |
| --- | --- |
| **RUBRIQUE** | **CONTENU** |
| **STATUT** | Coordinateur.trice  Groupe IV ou V selon Convention collective NEXEM (en fonction du diplôme et de l’expérience) |
| **FORMATION** | Niveau Bac+3 minimum. Diplôme d’Etat en travail social apprécié, principalement dans le champ de l’inclusion sociale. |
| **RECRUTEMENT** | * Directrice adjointe * Chef de service   **Merci d’envoyer votre CV et lettre de motivation** à [**recrutement@fondation-boissel.fr**](mailto:recrutement@fondation-boissel.fr) |
| **EVALUATION** | Chef de service |
| **COMPETENCES ESSENTIELLES**  **ET**  **QUALITES REQUISES** | * Connaître les publics en situation de précarité et les dispositifs d’hébergements, de logements adaptés et de l’accès au logement de droit commun ; * Maitriser les techniques d’animation de réunions ; * Veiller à maintenir le lien partenarial existant et participer au développement de réseaux ; * Etre à l’aise avec l’outil informatique ; * Avoir le sens de l’organisation et de la gestion des priorités ; * Etre en capacité de travailler en équipe pluridisciplinaire et montrer de l’intérêt pour le management d’équipe |
| **Conditions d'emploi** | Horaire de travail du lundi au vendredi  Convention collective NEXEM - reprise ancienneté 100% dans la même branche professionnelle  10 congés trimestriels par an  Chèque déjeuner 8 € (55% prise en charge employeur) |